

R Paris: 110. Aug. 52.

Monsieur

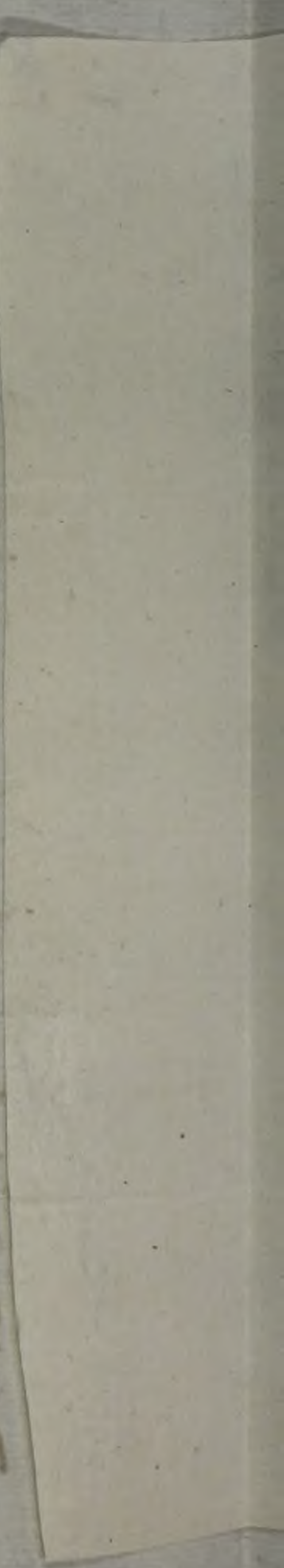
Le sieur Sauzin, l'un de nous nous ayant fait voir le 22<sup>e</sup> de ce mois la  
lettre que lui auez écrite de Paris du 13<sup>e</sup>. nous obeirons aux Volontes de  
SON ALTESSE enoncées en icelle avec les submissions et les respects que nous  
deuons. et tiendrons la main a l'exécution de ses ordres de tout nostre pouuoir  
tant en ce qui regarde le payement de la ferme que des autres choses contenues  
en l'aditte lettre laquelle a cest effect nous auons faict Incontinant enregistrer  
Or sur le subiect desdicts payements nous sommes obligés de vous dire, Mons<sup>r</sup>.  
Comme depuis la signification que fust faicte au sieur Franquet commis de  
Monsieur de Beauregard tresaurier de S. A. des derniers Ordres de S'aditte  
Altesse du 13<sup>e</sup> de may il a refusé d'acquitter les mandats que le bureau lui a  
adresses surquoy nous nous treuons un peu en peine, car d'un costé nous  
voyons qu'il y a des despences qui ne peuuent pas estre retardées, comme sont  
l'entretenement des bastiments du domaine (et notamment celluy de l'hostel de  
la monnoye) une partie duquel menace ruine sil ni est promptement pourueu  
le payement des Gaiges des Officiers & la nourriture des Criminels et execution  
de ceux. Celle que nous serons contraints de faire au passage de la premiere  
voicture de sel sur le Rhosne pour enloyer de gens armés affin d'obliger  
les voicturiers de payer le peage de sel en essence quilz refusent comme  
vous auez veu Monsieur par nostre despech du 22<sup>e</sup> de ce mois. et  
plusieurs autres de ceste nature. Et d'autre part nous iugeons que si  
nous voulons contraindre ledict sieur tresaurier d'acquitter leditte despence  
nous ne le puissions pas bien faire sans ouir son compte d'autant qu'il  
pretend de faire voir par icelluy quil n'a aucuns deniers en main de S. A.

x le payement des  
Pensions des Pasteurs  
officiers & autres

A. 1. 10. 17.

M. 1.

Lettre de Monsieur le Duc de Bourgogne  
 au Comte de Turenne le 12 Mars 1691.  
 Monsieur de Turenne, je vous envoie  
 par ce Courier la somme de cent mille  
 livres, qui est le quart de ce que  
 vous m'avez demandé. Je ne suis  
 pas en mesure de vous en envoyer  
 davantage. Je vous prie de m'en  
 faire avis, si vous en avez besoin.  
 Je suis avec vous, Monsieur de  
 Turenne, votre très humble  
 et très affectionné serviteur,  
 Le Duc de Bourgogne.



Or Monsieur nous auons toujours differé et voudrions encores differer  
d'entendre l'edict Compte Jusques a vostre venue d'autant que nous jugeons  
que vous surmonterez beaucoup plus facilement que nous tant les difficultés  
qui se rencontrent sur le subject des dix sept mille et tant de liures qui  
demande pour les fraix de ses pretendus Voyages Interests dicelle qui fait  
monter a trois ou quatre mille liures que beaucoup d'autres de ceste nature  
qui se trouueront dans ledict Compte. mais voyants d'autre part les  
Inconueniens qui peuvent arriuer sil ny a personne qui fournisse  
aux despences de l'Etat cella nous tient bien en peine. et nous oblige  
Monsieur, a vous supplier de nous vouloir resouldre de ce que nous  
auons a faire la dessus,

*Le 17. Aoust  
1662. j'ay  
trouués ces  
billets à S. A. le  
pour estre en  
un seul  
au lieu d'un double  
de ce billet.*

Nous vous enuoyons cy joint (comme vous aués desiré) la Coppie de  
plusieurs billets que monsieur le Commandeur de Gant nous a fait  
remetre pour les despences faictes au Chasteau outre lesquels billets  
ledict Seigneur Commandeur a fait demander au Bureau paiement  
de environ mille liures d'autres despences qu'il dict auoir faictes au dict  
Chasteau et dont il a fait les aduances a quoy nous ne uons rien  
despouuoir. Vous nous faires sil vous plaist <sup>aussy</sup> Monsieur scauoir les desies  
les Intentions de Son Altesse affin que nous ayons a nous y reigler,  
Et cependant nous continuerons nos soins. et tout ce qui dependra  
de deuoir de nos charges pour la Conservation de dicts domaine et  
autres droicts de S. A. avec la mesme exactitude et fidelité que  
nous auons fait Jusques a present. et nos prieres a Dieu pour  
l'heureux succés de vostre negociation que nous attendons avec  
Impatience et sommes

Monsieur

Orange, ce 22. Juillet  
1662

Vostres humbles. et tres Obeissans seruiteurs  
Les gens tenans le Bureau  
de Domaine & finances de  
Son Altesse

Montmiral, Labiere, Syluain, Sausin

... Monsieur le Duc de Bourgogne ...  
... de la part de Monsieur le Duc de Bourgogne ...  
... de la part de Monsieur le Duc de Bourgogne ...  
... de la part de Monsieur le Duc de Bourgogne ...  
... de la part de Monsieur le Duc de Bourgogne ...  
... de la part de Monsieur le Duc de Bourgogne ...  
... de la part de Monsieur le Duc de Bourgogne ...  
... de la part de Monsieur le Duc de Bourgogne ...  
... de la part de Monsieur le Duc de Bourgogne ...  
... de la part de Monsieur le Duc de Bourgogne ...

... Monsieur le Duc de Bourgogne ...  
... de la part de Monsieur le Duc de Bourgogne ...  
... de la part de Monsieur le Duc de Bourgogne ...  
... de la part de Monsieur le Duc de Bourgogne ...  
... de la part de Monsieur le Duc de Bourgogne ...  
... de la part de Monsieur le Duc de Bourgogne ...  
... de la part de Monsieur le Duc de Bourgogne ...  
... de la part de Monsieur le Duc de Bourgogne ...  
... de la part de Monsieur le Duc de Bourgogne ...  
... de la part de Monsieur le Duc de Bourgogne ...

... Monsieur le Duc de Bourgogne ...  
... de la part de Monsieur le Duc de Bourgogne ...  
... de la part de Monsieur le Duc de Bourgogne ...  
... de la part de Monsieur le Duc de Bourgogne ...  
... de la part de Monsieur le Duc de Bourgogne ...  
... de la part de Monsieur le Duc de Bourgogne ...  
... de la part de Monsieur le Duc de Bourgogne ...  
... de la part de Monsieur le Duc de Bourgogne ...  
... de la part de Monsieur le Duc de Bourgogne ...  
... de la part de Monsieur le Duc de Bourgogne ...

A Monsieur

Monsieur de Lullychem  
Premier Conseiller de Son Altesse  
et son depputee en Cour de France

A Paris

...  
...  
...  
...  
...  
...  
...

M  
A



...  
...